

**ARRETE MUNICIPAL**

ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE CONCERNANT LES COMPETENCES POUR LES  
ATTRIBUTIONS DU MAIRE AU PREMIER ADJOINT  
CONFORMEMENT A L'ARTICLE L.2122-18 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le Maire de la commune d'Isle,

- vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-18, L2122-22 et L2122-23 ;
- vu les résultats des élections municipales du 15 mars 2026 ;
- vu le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 22 mars 2026 concernant l'installation du conseil municipal, l'élection du maire et des adjoints ;
- Considérant la nécessité de fixer les délégations conférées aux adjoints

ARRETE

Article 1 : En cas d'empêchement du Maire à signer les décisions prises en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, une délégation est accordée à **Monsieur Maxime NEGREMONT BEUCHER**, premier adjoint.

Article 2 : **Monsieur Maxime NEGREMONT BEUCHER** est autorisé, dans le cadre de sa délégation, à signer toute pièce et document relatif aux matières ayant fait l'objet d'une délégation au Maire, fixée par délibération du conseil municipal en date du 22 mars 2026.

Article 3 En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Maxime NEGREMONT BEUCHER**, la délégation dont il bénéficie pourra être exercée par **Madame Pascale FONTARENSKY** deuxième adjointe.

Article 4 **Monsieur Maxime NEGREMONT BEUCHER**, **Madame Pascale FONTARENSKY**, ainsi que **Madame la Directrice générale des services** sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre des actes de la Mairie et affiché aux lieux habituels d'affichage.

Article 5 Copie du présent arrêté sera adressée à :

- ☞ Monsieur Le Préfet de la Haute-Vienne,
- ☞ Madame le Trésorier principal de Limoges Banlieue
- ☞ Monsieur Maxime NEGREMONT BEUCHER
- ☞ Madame Pascale FONTARENSKY

Article 6 Le présent arrêté prend effet à compter de la notification à **Maxime NEGREMONT BEUCHER** et **Madame Pascale FONTARENSKY**, et ce, jusqu'au renouvellement général des conseillers municipaux.

Fait à ISLE le 22/03/2026  
Le Maire,  
Gilles BEGOUT



Notifié le : 30/03/2026  
Monsieur Maxime NEGREMONT BEUCHER

Notifié le : 30/03/2026  
Madame Pascale FONTARENSKY

Transmis et publié au contrôle de légalité le : 31/03/2026

*[Signature]*